

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°35 du 19 septembre 2008

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°4

INSTRUCTION N° 6300/DEF/DCSEA/SDE1/TD
modifiant l'instruction n° 2900/DEF/DCSEA/SDE1/TD du 10 mai 2007 relative aux analyses de produits réalisées par le
service des essences des armées.

Du 12 octobre 2007

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous direction « emploi » ;
bureau « exploitation ».*

**INSTRUCTION N° 6300/DEF/DCSEA/SDE1/TD modifiant l'instruction n°
2900/DEF/DCSEA/SDE1/TD du 10 mai 2007 relative aux analyses de produits réalisées par le service
des essences des armées.**

Du 12 octobre 2007

NOR D E F E 0 7 5 3 1 2 7 J

Texte modifié :

Instruction n° 2900/DEF/DCSEA/SDE1/TD du 10 mai 2007 (BOC N°25 du 23 octobre 2007,
texte 4. ; BOEM 611.1.4).

Référence de publication : BOC N°35 du 19 septembre 2008, texte 4.

L'instruction n° 2900/DEF/DCSEA/SDE1/TD du 10 mai 2007 est modifiée comme suit :

1. Dans annexe I, supprimer le nota.
2. Ce modificatif sera inséré au *Bulletin officiel des armées*.

Pour l'ingénieur général de 1^{re} classe :

Directeur central du service des essences des armées et par ordre,

Jean-Claude DUPUIS.

*L'ingénieur en chef de 1^{re} classe,
sous-directeur « emploi »,*

Joël TISSERANT.